

Traverse de la RD 906

Beuvillers



Ancien carrefour



RD 906 avant aménagement



Requalification
de la traverse
pour un
village
plus sûr

Des mesures de sécurité nécessaires

La commune de Beuvillers se situe le long de la RD 906, voie très empruntée. En 1997, une fréquentation de 9500 véhicules par jour y était constatée, alors qu'aujourd'hui 12 000 véhicules empruntent quotidiennement cette voie.

A ce nombre conséquent de véhicules s'ajoute la vitesse excessive des automobilistes. L'étude réalisée par le C.A.U.E. en juin 1996, ainsi que celle menée par H. VIOT - architecte-, attestent de ce que vivent quotidiennement les habitants : fréquentation des véhicules et vitesse moyenne excessives.

La configuration de la voie serait un paramètre important dans le constat. La commune a donc envisagé une étude globale visant à la requalification des espaces de la chaussée et des usoirs, afin de limiter ces problèmes.

Maitrise d'ouvrage :

Commune de Beuvillers,
M. BECKER- maire

Maitrise d'œuvre :

Hervé VIOT - Architecte D.P.L.G.
D.D.E. - subdivision d'Audun-le-Roman

Intervenants extérieurs :

UDAM - Conseil Général
C.A.U.E. de Meurthe-et-Moselle

Chronologie :

Début études - août 1996
1^{ère} phase - 1997
2^{ème} phase - 1999
3^{ème} phase - 2001

Nature des travaux :

Aménagement de la RD traversant le village :
-réaménagement du carrefour entre la RD 906 et la RD 197
-rétrécissement de la chaussée
-enfouissement des réseaux
-éclairage public

Principaux matériaux :

Enrobé sur l'ensemble de la traverse
Gravillonnage
Bordure

Coût de l'opération - T.T.C. :

Projet total : 5,4 millions de francs, soit
823 000 euros

Subventions :

2,35 millions de francs, soit 358 000 euros.

Surface approximative : 13 400 m²

Prix au m² : 400 f/m², soit 61 euros/m²



Principe d'aménagement

Suite à l'étude menée en amont, H. VIOT s'est vu confié la réalisation de ce projet jusqu'à l'A.P.S. La subdivision d'Audun-le-Roman, quant à elle, a assuré le suivi des travaux.

Le projet démontre l'intérêt d'étudier le problème dans son ensemble, ainsi que la nécessité de mettre en œuvre des moyens matériels, mais aussi des repères visuels pour faire ralentir les automobilistes.

Plusieurs modifications caractérisent les entrées de village :

- un rétrécissement de la chaussée à 6 mètres ;
- un renforcement visuel de la perspective d'entrée grâce à la plantation d'arbres créant un effet de porte ;
- le remplacement de l'éclairage existant de type routier par des candélabres avec boule éclairant les cheminements piétons.

Par ailleurs, l'aménagement du carrefour entre la RD 906 et la RD 197 constitue un autre



A m é n a g e m e n t d e s
u s o i r s



A m é n a g e m e n t d u c a r r e -
f o u r



point majeur de cet aménagement.

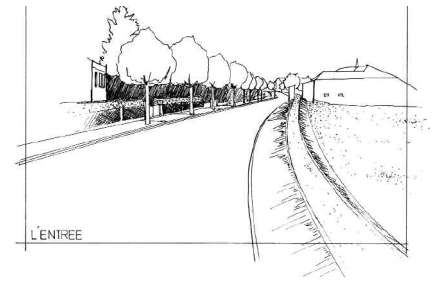
Le carrefour s'étendant sur une surface trop importante, les automobilistes ne réduisent pas leur vitesse pour franchir cette courbe. Le carrefour a donc été redessiné entièrement, de façon à améliorer la visibilité, tout en resserrant l'espace qui lui était imparti pour que les voitures ralentissent.

Ce nouveau dessin du carrefour a permis de dégager un espace public conséquent, que l'architecte envisageait de transformer en place. Pour l'instant seule une barrière végétale a été dressée entre la route et ce nouvel espace.

L e p r o j e t r é a l i s é

L'architecte prévoyait également tout un travail sur les espaces publics avec la réhabilitation des usoirs et la création de places. Ainsi, les usoirs ont été aménagés de façon succincte, car l'enfouissement des réseaux a limité les investissements dans les autres phases d'aménagement.

L'approche globale réalisée par l'architecte n'a été que partiellement suivie, ce qui a sensiblement modifié l'image du projet, en supprimant l'aménagement des places.

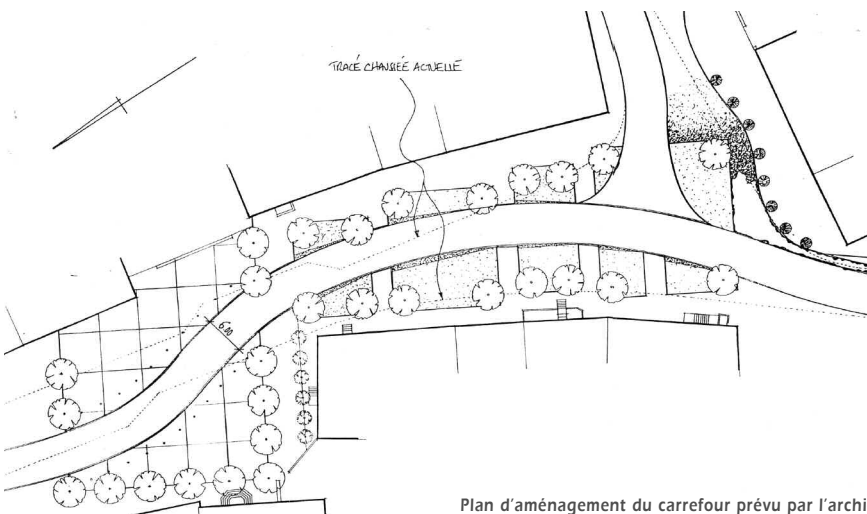


C o n s t a t a p r è s r é a l i s a t i o n

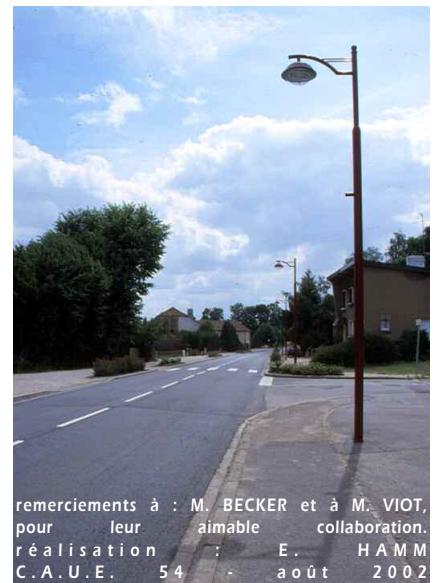
L'ensemble des intervenants est satisfait de cette réalisation. L'embellissement du village s'illustre par la création de haies végétales basses au niveau du carrefour, par la plantation de jeunes arbres et par la présence de réserves végétales le long de la voie.

Les usoirs ne font pas l'objet d'un traitement unitaire, ils s'apparentent plus facilement à de larges trottoirs, que la population ne réussit pas à s'approprier.

Du point de vue de la sécurité, même si le nombre de véhicules a fortement augmenté, la vitesse, quant à elle, a baissé.



Plan d'aménagement du carrefour prévu par l'archi-



remerciements à : M. BECKER et à M. VIOT,
pour leur aimable collaboration.
réalisation : E. HAMM
C.A.U.E. 54 - août 2002